Avril 1997

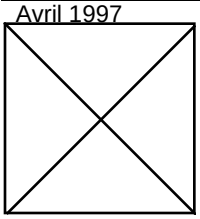

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Septième session

Rome, 15 - 23 mai 1997

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA TREIZIEME SESSION DU COMITE DES FORETS (COFO)

Rome, 10-13 mars 1997

/C
RF
7-
$

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA TREIZIEME SESSION DU COMITE DES FORETS (COFO)

Rome, 10-13 mars 1997

~~~~~~

QUESTIONS REQUERANT L'ATTENTION DU CONSEIL

iv) **Conservation et utilisation durable des ressources génétiques forestières**

Le Comité:

- a reconnu le travail accompli par la FAO dans le domaine des ressources génétiques forestières depuis plusieurs décennies. Il a recommandé que les efforts faits pour étudier, conserver, évaluer et mieux utiliser les ressources génétiques forestières soient poursuivis et renforcés, en collaboration avec les instituts nationaux et des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux (par. 24);

- a noté l'élargissement récent du mandat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Il a recommandé que le Groupe d'experts sur les ressources génétiques forestières continue à donner des conseils à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans ses domaines de compétence (par. 26).

GRANDES QUESTIONS DE POLITIQUE FORESTIERE

Conservation et utilisation durable des ressources génétiques forestières (Point 8)

22. Le Comité a reconnu que la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières méritaient une attention prioritaire dans tous les pays. Il a souligné que la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières faisaient partie intégrante de la gestion durable des forêts et contribuaient à promouvoir le développement durable.

23. Le Comité a souligné la nécessité d'intégrer les considérations relatives aux ressources génétiques forestières dans les programmes forestiers nationaux ou autres cadres d'action aux niveaux national ou régional.

24. Le Comité a reconnu le travail accompli par la FAO dans le domaine des ressources génétiques forestières depuis plusieurs décennies. Il a recommandé que les efforts faits pour étudier, conserver, évaluer et mieux utiliser les ressources génétiques forestières soient poursuivis et renforcés, en collaboration avec les instituts nationaux et des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux.

25. Le Comité s'est félicité de la coopération établie par la FAO avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et a plaidé en faveur du renforcement de cette collaboration. Il a souligné la nécessité de poursuivre également cette collaboration dans le domaine des ressources génétiques forestières avec les partenaires traditionnels tels que les centres du CGRAI (notamment
~~~~~~

26. Le Comité a noté l'élargissement récent du mandat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Il a recommandé que le Groupe d'experts sur les ressources génétiques forestières continue à donner des conseils à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans ses domaines de compétence. Quelques délégations ont suggéré que le Groupe examine les options institutionnelles et les mandats d'un éventuel groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières, dont la création est envisagée.

27. Il n'y a pas eu de consensus sur un plan d'action mondial sur les ressources génétiques forestières. Certaines délégations ont estimé que les efforts entrepris pour élaborer un plan d'action mondial sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières étaient prématurés. D'autres délégations ont été d'avis que la FAO devait poursuivre ses efforts en vue d'élaborer des plans d'action régionaux pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières comme première étape vers un plan d'action mondial.

28. Le Comité a décidé qu'il était urgent d'agir de manière concertée pour renforcer les activités nationales, régionales et internationales dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques forestières, pour aider les pays à renforcer leurs capacités et pour appuyer les échanges d'informations, de données d'expérience et de savoir-faire. Les efforts dans ce domaine, qui reposent sur les principes de la souveraineté nationale sur les ressources, comme indiqué dans les Principes forestiers et dans la Déclaration de Rio, devraient être d'origine nationale dans la mesure où les actions les plus appropriées varient selon les circonstances écologiques, sociales et économiques, les cadres institutionnels et financiers et les besoins et priorités des pays concernés.

29. Le Comité a noté les débats du Conseil visant à ce que l'on agisse par étape, sous l'impulsion des pays, en respectant la souveraineté nationale, dans le cadre général de la Commission et, en outre, en s'appuyant sur les avis techniques et scientifiques du Groupe d'experts sur les ressources génétiques forestières.

30. La FAO, conjointement avec les Commissions forestières régionales et les pays qui en feraient la demande, devrait prendre l'initiative en organisant des ateliers régionaux et sous-régionaux sur les ressources génétiques forestières pour compléter ceux déjà organisés pour les zones boréales et tempérées en 1995.